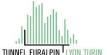




Publication: 2 mars 2018

Date limite de dépôt des candidatures : 16 avril 2018

SYNDICAT







La *Biennale Culturelle en Maurienne* consiste principalement en une résidence longue de création artistique partagée avec les habitants et les opérateurs culturels, sociaux, éducatifs, économiques... du territoire. Lors des deux premières éditions, une équipe artistique professionnelle a été choisie à l'issue d'un appel à candidatures pour « se poser » sur le territoire deux années durant, aller à la rencontre des habitants et opérateurs en leur proposant de prendre part à un processus de création artistique. Jusqu'ici, l'aboutissement a pris la forme d'un spectacle partagé entre professionnels et habitants du territoire.

Voir blog de la Biennale : http://biennale-culturelle-maurienne.com/

La résidence de création artistique partagée de la 3^{ème} édition est portée par l'association **FUSEES**, avec le projet *Graines de Maurienne – Racines Bouleversements Héritage*, en coproduction avec le Syndicat du Pays de Maurienne et avec le soutien financier de l'Europe dans le cadre du programme LEADER Maurienne, de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie dans le cadre du dispositif *Artistes au collège*, de TELT, du Crédit Agricole des Savoie et de la SOREA.

La **recherche des secrets du territoire** sera le terreau du projet *Graines de Maurienne – Racines Bouleversements Héritage*, qui comportera 3 phases de résidence sur 3 zones géographiques du territoire :

- PHASE 1 : RACINES secrets ancestraux / de mai à octobre 2018 sur le secteur Moyenne Maurienne (autour de Saint-Jean-de-Maurienne et autour de Saint-Michel-de-Maurienne).
- PHASE 2 : BOULEVERSEMENTS secrets enfouis / de novembre 2019 à avril 2019 sur le secteur Haute Maurienne (autour de Modane et autour de Lanslebourg)
- PHASE 3 : HERITAGE secrets de transmission / de mai à septembre 2019 sur le secteur Porte de Maurienne (autour d'Aiguebelle et autour de La Chambre)

Au terme de plusieurs semaines d'itinérance, d'ateliers, de marches créatives..., chaque phase de résidence aboutira à une **Graine de Folie**, temps de restitution des créations partagées réalisées, et temps de fête ouvert à tous **autour d'un lieu agricole**. *NB* : une présentation plus complète du projet est annexée à cet appel à projets.

I. OBJET

En résonance au projet *Graines de Maurienne – Racines Bouleversements Héritage*, et avec le concours de ses partenaires privés, le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite soutenir financièrement, par voie de subvention, des projets de création et/ou d'action culturelle initiés et portés par des opérateurs culturels du territoire.

II. DOTATION

La dotation totale de cet appel à projets est de 19 000 € TTC, à raison de :

- 6 333 € TTC pour des projets se déroulant de mai à octobre 2018 en Moyenne Maurienne
- 6 333 € TTC pour des projets se déroulant de novembre à avril 2019 en Haute Maurienne
- 6 333 € TTC pour des projets se déroulant de mai à octobre 2019 en Porte de Maurienne

Le taux d'intervention maximal est de 80% du budget total.









III. FONCTIONNEMENT ET CRITERES DE L'APPEL A PROJETS

Le choix des projets soutenus sera effectué, en fonction des critères précisés ci-après, par le comité syndical du Pays de Maurienne, sur proposition du comité de suivi de la Biennale Culturelle en Maurienne.

Le nombre de projets soutenus n'est pas défini. En fonction des projets présentés, le comité de suivi pourra proposer une répartition différente de la dotation sur les 3 zones géographiques.

Les critères de soutien sont les suivants :

- Lien avec la thématique des secrets du territoire (racines bouleversements héritage)
- Tout ou partie de l'aboutissement du projet dans le cadre d'une des 3 Graines de folie (octobre 2018 pour Racines, mai 2019 pour Bouleversements, octobre 2019 pour Héritage)

IV. CALENDRIER

Cet appel à projets prend effet au 2 mars 2018 et les dossiers devront être déposés au plus tard le **16 avril 2018 à 12h**. En fonction des projets présentés et de la consommation des enveloppes, le Syndicat du Pays de Maurienne se réserve la possibilité de lancer une 2^{ème} session de l'appel à projets début 2019.

V. QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?

- les associations ou fondations basées en Maurienne
- les collectivités territoriales ou établissements publics de Maurienne
- les entreprises du secteur culturel basées en Maurienne

NB: les projets portés par des **particuliers** ne peuvent être soutenus directement. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter au 04 79 64 12 48 ou <u>culture@maurienne.fr</u> pour que nous vous orientions au mieux vers le porteur de projet qui pourra soutenir votre démarche.

X. CONTENU DU DOSSIER

Le dossier devra contenir les pièces suivantes :

- Descriptif du projet (2 pages maximum) précisant le nom et les coordonnées du porteur de projet
- Budget prévisionnel équilibré mentionnant en recettes la somme sollicitée dans le cadre de l'appel à projets
 « Echos de la Biennale »

Des pièces complémentaires pourront être demandées au cas par cas.

Contact pour toute demande d'informations :

Ludivine Moulard, Syndicat du Pays de Maurienne, coordinatrice culture 04 79 64 12 48 – culture@maurienne.fr

Appel à projets « Echos de la Biennale » – 3ème Biennale Culturelle en Maurienne – SPM – Version 2 mars 2018







